

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 26 novembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 20/11/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Excusé : JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : ANDASMAS Anissa

Délibération N° DE 87-2020

**Objet : Subventions ULAMIR Centre social, MJC Centre social Ti An Dud
Convention Participation financière- 2020**

Rapporteur : Dominique TILLIER

Vu le Code général de collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations à but non lucratif,

Vu les statuts de Douarnenez communauté,

Considérant que cette convention aurait dû faire l'objet d'une revoyure complète, mais que la crise sanitaire a impacté l'activité des deux associations et que de ce fait Douarnenez communauté souhaite poursuivre son soutien aux projets de la MJC et de l'ULAMIR du Goyen dans les mêmes conditions pour 2020,

Il est donc proposé l'adoption d'une convention tripartite relative à la participation financière au titre du fonctionnement des structures pour l'année 2020 comprenant :

- 5 articles,
- Un engagement en terme de bilans financiers certifiés et de rapports d'activité détaillés conformément à l'article 4 de la convention,
- Une contribution financière d'un montant de 12 200 € à l'ULAMIR du Goyen,
- Une contribution financière d'un montant de 7 500 € à la MJC.

Vu l'avis de la commission Finances du 9 novembre 2020,

Vu l'avis du bureau communautaire du 16 novembre 2020,

Il est proposé :

- **de voter la convention de participation avec la MJC et l'ULAMIR du Goyen dans le respect des éléments demandés et des contributions financières ci-dessus précisées pour l'année 2020.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 26 novembre 2020

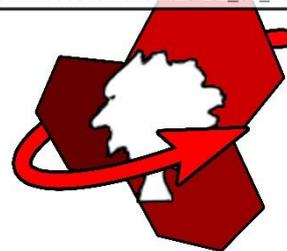
Le Président,

Philippe AUDURIER





Envoyé en préfecture le 01/12/2020
Reçu en préfecture le 01/12/2020
Affiché le
ID : 029-242900645-20201126-DE_87_2020-DE



CONVENTION

Participation financière au fonctionnement de l'ULAMIR DU GOYEN et de la MJC TI AN DUD

Année 2020

Entre d'une part :

Douarnenez communauté, représentée par son Président, Philippe AUDURIER,

D'autre part :

L'ULAMIR centre social de Goyen, représenté par son Président, Gwenaël LE BARS,

Et d'autre part :

La MJC centre Social Ti An Dud de Douarnenez, représentée par le bureau collégial,

Préambule :

Cette convention vise à définir les relations entre Douarnenez communauté, l'ULAMIR du Goyen et la MJC Ti An Dud à travers un projet social mené sur le territoire communautaire ainsi que les financements afférents.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 :

L'ULAMIR et la MJC Ti An Dud sont des associations d'animation et de développement social, portant des valeurs de solidarité et de citoyenneté. Elles interviennent sur l'ensemble du territoire de Douarnenez communauté.

Dans le cadre de cette convention, l'ULAMIR et la MJC Ti An Dud s'engagent :

- A développer et à participer aux projets d'intérêt communautaire,
- A travailler en étroite partenariat,
- A mener leur projet social sur les communes du territoire de Douarnenez communauté,
- A participer aux instances de réflexion auxquelles Douarnenez communauté souhaitera les associer,
- A participer aux projets d'animation émanant de Douarnenez communauté.

Article 2 :

Les activités de l'ULAMIR et de la MJC sont ouvertes à l'ensemble des habitants de Douarnenez communauté, avec des tarifs identiques.

Article 3 :

Par cette convention, un représentant de Douarnenez Communauté siègera au conseil d'administration de L'ULAMIR centre social du Goyen et à celui de la MJC Ti An Dud de Douarnenez.

Article 4 :

Douarnenez Communauté s'engage à participer financièrement au fonctionnement des deux associations sous la forme d'une subvention annuelle de 12 200 € pour l'ULAMIR du Goyen et de 7500 € pour le MJC Ti an Dud.

Ces subventions seront versées dans leur totalité en fin d'exercice budgétaire.

Les deux associations s'engagent à fournir à Douarnenez Communauté un rapport d'activité et un rapport financier certifié retraçant leurs bilans financiers sur l'année. Ceux-ci permettront à Douarnenez Communauté de vérifier la bonne utilisation de la subvention perçue.

Ces documents devront être envoyés à Douarnenez Communauté en mars de l'année n+1

Article 5 :

Cette convention est signée pour l'année 2020.

Fait en trois exemplaires

À Douarnenez, le

Le Président de Douarnenez Communauté

Philippe AUDURIER

Le président de L'ULAMIR centre social du Goyen

Le Bureau Collégial de la MJC Centre Social Ti An Dud